
Nombre de membres

en exercice: 14

Présents : 10

Votants: 14

Séance du mardi 17 mai 2022

L'an deux mille vingt-deux et le dix-sept mai l'assemblée régulièrement convoquée le 10 mai 2022, s'est réunie sous la présidence de Nicolas BONEL

Sont présents: Nicolas BONEL, Laure BUCHHEIT, Nadège FRANCOIS, Sophie GROSS, Martine HEROS-JORDAN, Daniel HUBER, Clément RENAUT, Caroline SOMMER, Philippe STAHL, Jean Marie SUPPER

Représentés: David GAGNIERE par Martine HEROS-JORDAN, Jean-Paul HILD par Sophie GROSS, Sylvie QUARZETTI par Nicolas BONEL, Sandrine SCHNEIDER par Nadège FRANCOIS

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Audrey Altmajer

Début de séance 19h30

Secrétaire de séance : Monsieur le Maire explique que jusque-là un conseiller municipal était choisi comme secrétaire de séance mais dans les faits c'est la secrétaire de mairie qui faisait le procès-verbal.

Après recherche des textes de loi, il s'est avéré qu'en droit local nous pouvons choisir la secrétaire de Mairie pour ce rôle, Madame Altmajer est donc désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

1. Approbation de l'ordre du jour

Mme BUCHHEIT Laure demande qu'un point "Train pour tous les habitants" soit ajouté à l'ordre du jour, Monsieur le maire explique que comme ce point ne nécessite pas de délibération il sera vu en point divers.

Le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés approuve l'ordre du jour.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 31 mars 2022.

Le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés approuve le procès-verbal du 31 mars 2022.

3. Objet : Refacturation des frais de personnel au budget Annexe EAU - DE_2 022_21

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les instructions budgétaires M14 et M49,

Considérant que l'ensemble des coûts des agents exécutant des missions pour le service eau de la commune doivent être pris en charge par les budgets correspondants.

EXPOSE DES MOTIFS :

Conformément aux grands principes budgétaires des finances publiques, chaque budget doit retracer l'ensemble des dépenses et l'ensemble des recettes nécessaires à son exécution.

Aussi, il est proposé de fixer le mode de refacturation de certains coûts directs devant impacter le budget annexe eau alors qu'ils sont supportés par le budget principal de la commune de Muhlbach sur Bruche (flux entre le budget principal et les budgets annexes correspondant à la participation de ces derniers aux frais d'administration générale de la commune). Cette mise en conformité permettra en outre d'approcher le plus possible la réalité des coûts de l'exécution des compétences eau.

Ce mode est le suivant :

- Remboursement par le budget annexe eau de la masse salariale réelle constatée de certains agents au prorata des heures d'intervention/prestations effectuées pour l'exercice des compétences du dit budget.

La refacturation des frais de personnel (coût chargé comprenant la totalité de la rémunération, de ses éléments accessoires ainsi que des charges patronales associées) sera annuelle.

Salaire Horaire moyen par agent : 25,00 € (charges sociales et toutes sujétions comprises) avec une majoration de 75 % pour les heures de nuits.

- Remboursement par le budget annexe eau des factures d'électricités concernant le réservoir, cette refacturation sera annuelle.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

Approuve le mode de calcul des charges de personnel à refacturer aux budgets annexes eau.

Approuve le remboursement par le budget annexe eau des factures d'électricités concernant le réservoir.

Autorise le Maire ou son représentant à signer tous documents et actes nécessaires se rapportant à cette décision.

4. Objet : Décision modificative n° 1 Budget principal M14 - DE_2022_22

Suite au courrier de la préfecture en date du 9 mai 2022, il nous est rappelé que dans le cadre des opérations patrimoniales, le compte 041 en dépense d'investissement doit s'équilibrer avec le compte 041 en recette d'investissement. Or nous avons 220 000 en dépense et 220 500 en recette, nous prenons donc cette décision modificative afin de régulariser la situation.

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DÉPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DÉPENSES	RECETTES
1 322	Subv. non transf. Régions		500.00
2031 (041)	Frais d'études		-500.00
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité en dépense les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

5. Objet : Contrat d'engagement d'un contractuel - DE_2022_23

Engagement d'un agent contractuel, CDD de 3 ans dans l'attente du passage des concours pour devenir fonctionnaire. Contrat 35h de Madame Altmajer.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et

représentés décide :

- La création d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet à compter du 06 juin 2022 pour les fonctions de secrétaire de Mairie.

Cet emploi permanent peut également être pourvu par un agent contractuel lorsqu'il ne peut pas l'être par un fonctionnaire, sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n°84-53.

Dans ce cas la rémunération se fera sur la base de l'indice brut : 478, indice majoré : 415.

6. Divers

- Mme BUCHHEIT revient sur le point "Accès au service train pour les habitants" :
 - Mme SOMMER informe le conseil que régulièrement des enfants restent sur le quai car le train ne vient pas.
 - La SNCF supprime beaucoup de trains sans prévenir.
 - M. RENAUT approuve en informant que le train de 16h pour les collégiens a été supprimé aussi.
 - Le service est catastrophique depuis 6 mois.
 - L'ouverture à la concurrence va avoir lieu.
 - L'association Bruche-Piémont-Rail répertorie les incidents, il ne faut pas hésiter à le faire pour qu'il ait un maximum d'information dans leur dossier.
 - Mr le Maire informe le conseil que Mr FERRY Alain est le président PETR et référent de la communauté de commune pour la mobilité.
 - Des actions sont donc en cours le conseil espère que cela s'améliorera dans les mois à venir.
- Mme GROSS félicite la commune pour le panneau 3 libellules à l'entrée de village, Mr le Maire informe qu'il a contacté un journaliste pour faire un article.
- Mme GROSS demande comment le partenariat avec les organisateurs du spectacle s'est fait. Mr le Maire répond que Mr DOYEL est l'architecte qui a fait la salle des fêtes, ils savaient donc que l'acoustique de la salle était de bonne qualité. Azimut et les poissons volants vont cesser leur activité ce sera donc le dernier spectacle.
- Mr le Maire explique que le plan climat a été imaginé afin de faire baisser notre impact climatique en association avec le PETR Bruche.
- Mme JORDAN qu'en tant que référent climat s'est portée volontaire pour être formé à l'animation "fresque du climat".
- Mr HUBER Informe le conseil qu'il faut informer les habitants qu'avant de remplir ou de mettre à niveau sa piscine il faut prévenir la mairie.
- Mr HUBER Informe le conseil qu'un nouvel agent pour aider Denis est arrivé, Noël RICHERT il est en contrat intérimaire en attendant que les contrats aidés soit débloqués en juin.
- Mr HUBER voudrait qu'on prévoie une réunion afin de faire le point sur les panneaux de circulations dans le village. Le maire répond favorablement à cette demande.
- Mr RENAUT Informe le conseil que des bornes WIFI ont été installées à l'école et que celui si fonctionne correctement dans toutes les salles de classe.
- Mr RENAUT demande ce qu'il en est du concours passer par Madame VERLET, Mme Jordan répond que nous attendons toujours le résultat et qu'après nous partirons sur un CDD long.
- Mr le Maire suite à la question de Mme BUCHHEIT explique que lors du vote du budget il y avait eu une erreur sur la dotation aux élus locaux de 10 000 euros, on a rééquilibré le budget

comme suit :

- + 3000 -> 6419 "Remboursements personnel"
- + 2000 -> 7022 "Coupe de bois"
- + 1000 -> 70311 "Concession cimetièrre"
- + 3000 -> 752 "Revenus des immeubles"
- + 1000 -> 7788 "Produits exceptionnels divers"

- Mr STALL demande que nous organisions un groupe de travail pour la sécurité dans le village, Mme BUCHHEIT le soutient dans cette démarche. Mr le Maire est d'accord pour constituer ce groupe.
- Mme BUCHHEIT demande qu'il soit plus de vie et de lien entre les réseaux sociaux, site internet, Facebook, Panneau Pocket. Mr le Maire répond que chaque réseau à son utilité et que nous ne pouvons pas communiquer toutes les informations sur tous les réseaux.
- Mme SOMMER demande s'il était possible de faire un cadeau pour les jeunes du village car nous faisons déjà pour les petits et les anciens. Mr le Maire répond que nous allons étudier la question.
- Mr le Maire demande que les articles pour la Gazette soient envoyés sur le mail du secrétariat en format WORD.
- Mr le Maire demande des volontaires pour le Printemps de la Forêt, il faudrait 3 personnes à la gare pour l'orientation, des personnes pour le stationnement et enfin pour le démontage le samedi et dimanche.

Fin de la séance : 21h30